

Mensualités de 171,16 € et une dernière ajustée de 171,57 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1,20% soit un montant total dû de 10 305,41 €.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PRÊT ÉTUDIANT

ÉCOLES PARTENAIRES

1,2%  
TAEG FIXE\*



\*Taux Annuel Effectif Global

Exemple : pour un prêt étudiant de 10 000 €, d'une durée de 60 mois. Le remboursement s'effectue en 59 mensualités de 171,16 € et une dernière ajustée de 171,57 €. Taux annuel débiteur fixe de 1,19%, soit un Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1,20%. Montant total dû de 10 305,41 €, dont intérêts de 305,41 €, sans frais de dossier et hors assurance facultative.

Le coût de l'assurance, si vous la souscrivez, est de 5,45 €/mois et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit. Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de 327 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,27%. Les conditions et événements garantis par l'assurance, si vous la souscrivez, sont indiqués au contrat. Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous auprès de votre Caisse Régionale. Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse régionale de Crédit Agricole sont assurés par : PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS Paris. Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris. PACIFICA, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €. TVA : FR 9535 2358 865. - Siège social : 8/10, Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à votre cas. Ces contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier sous le n° 07 019 231.

Conditions en vigueur au 01/12/2022. Prêt personnel réservé aux étudiants présentant une carte d'étudiant en cours de validité, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse Régionale, prêteur. Liste des grandes écoles disponible sur [www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence/](http://www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence/) (coût de connexion selon opérateur). Pour les personnes mineures, le financement est proposé aux représentants légaux. Montant de prêt compris entre 1 500 et 60 000 €, d'une durée de 12 à 120 mois, pour le financement des frais liés à la scolarité, à l'achat d'une voiture dans la limite de 6 000 € ou à la location d'un appartement. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation de l'offre pour revenir sur votre engagement.

# LES DU PRÊT ÉTUDIANT

- 1** Valable pour le financement de **vos études, de vos frais de scolarité, de votre voiture ou même de votre logement**
- 2** Frais de dossier offerts
- 3** Durée de **12 à 120 mois**

**Pour en savoir +  
ou découvrir l'ensemble  
de nos solutions :**

► Prenez rendez-vous avec un Expert Jeunes au

**04 27 84 27 27**

Appel non surtaxé



► Connectez-vous sur

**[www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence/](http://www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence/)**

Coût de connexion selon opérateur

► Prenez rendez-vous avec

► Joignable au

► À l'agence de